



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 942

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement du provençal en Provence, qui ne cesse de se dégrader. Dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, l'an dernier, on a transformé un poste d'instituteur itinérant de langue régionale en poste de conseiller pédagogique. Les départements alpins ne disposent d'aucun moyen spécifique en ce domaine. Contrairement aux académies de Nice, de Montpellier et de Toulouse, où cet enseignement est dynamique et bien structuré, l'académie d'Aix-Marseille ne dispose même pas d'un poste de conseiller académique pour l'enseignement du provençal, ni à temps plein ni même à temps partiel. Avec des moyens notoirement insuffisants et sans projet cohérent de développement, il est à craindre que l'académie qui a vu naître Mistral laisse déperir l'enseignement de la langue d'oc qu'il a si brillamment illustrée, alors que toutes les enquêtes prouvent que la demande en ce domaine est massive. Solidaire de l'appel lancé par quatre associations parmi les plus représentatives de la culture provençale, il lui demande s'il entend doter l'académie d'Aix-Marseille des moyens nécessaires.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a exprimé à plusieurs reprises son attachement pour l'enseignement des langues régionales. En ce qui concerne le provençal, un récent bilan montre un accroissement régulier du nombre des élèves initiés dans le 1er degré (7 736 en 1989, 8 693 en 1992) ; on note une progression dans les Hautes-Alpes et le Vaucluse. Dans le second degré, le nombre de candidats aux épreuves de provençal au baccalauréat s'est accru (950 en 1987 et 1 300 depuis 1988). De plus, l'enseignement du provençal s'est développé dans le cadre des bibliothèques, musées et activités associatives. Par ailleurs, une politique de soutien aux langues et cultures régionales a été menée depuis plusieurs années, notamment en donnant aux élèves de l'académie d'Aix-Marseille, depuis 1984, la possibilité de présenter le provençal en langue vivante II ou III au baccalauréat des séries littéraires ; en outre, pour les lycées les premiers programmes officiels de provençal ont été mis en place à la rentrée 1988. Enfin, le rectorat d'Aix-Marseille va créer une commission consultative. Deux responsables ont été désignés, il s'agit de M. Vallet, inspecteur pédagogique régional, et de M. Mauron, professeur à l'université de Provence.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 942

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1379

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2818